

Comptes annuels

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SAS A TRI OHM

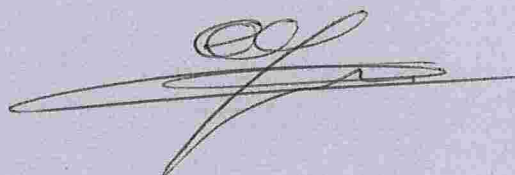
8 RUE DES FOUGERES

17100 SAINTES

APE : 6630Z-

Siret : 47875882400021

**COPIE
CERTIFIEE CONFORME**



CABINET BASSANT LANGLET ET ASSOCIÉS

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région de Nouvelle Aquitaine
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale Ouest Atlantique
72 Bis Rue Saint-Palais

17100 SAINTES

Tél. 0546920011

Fax. 0546922185

Email : contact@cabinet-bassant.fr

Compte de Résultat

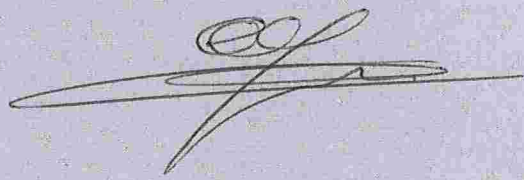
	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	42 000	42 000
Total	42 000	42 000
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats & charges externes	4 502	4 534
Total	4 502	4 534
MARGE SUR M/SES & MAT	37 498	37 466
CHARGES		
Autres charges	1	1
Total	1	1
RESULTAT D'EXPLOITATION	37 497	37 465
Produits financiers	7	6
Résultat financier	7	6
RESULTAT COURANT	37 503	37 471
Charges exceptionnelles	593	
Résultat exceptionnel	-593	
Impôts sur les bénéfices	5 537	5 621
RESULTAT DE L'EXERCICE	31 373	31 850

Comptes annuels / 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SAS A TRI OHM
8 RUE DES FOUGERES
17100 SAINTES
APE : 6630Z-
Siret : 47875882400021

**COPIE
CERTIFIEE CONFORME**



CABINET BASSANT LANGLET ET ASSOCIES

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région de Nouvelle Aquitaine
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale Ouest Atlantique
72 Bis Rue Saint-Palais

17100 SAINTES

Tél. 0546920011

Fax. 0546922185

Email : contact@cabinet-bassant.fr

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 746	3 746		
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	340 577		340 577	340 577
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	344 323	3 746	340 577	340 577
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés				4 200
Etat, Impôts sur les bénéfices	83		83	299
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	553		553	911
Autres créances	9 150		9 150	46 650
Divers				
Disponibilités	37 993		37 993	31 446
TOTAL ACTIF CIRCULANT	47 780		47 780	83 507
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	392 103	3 746	388 357	424 084

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	8 100	8 100
Réserve légale	810	810
Autres réserves	343 716	361 865
Résultat de l'exercice	31 373	31 850
TOTAL CAPITAUX PROPRES	383 999	402 626
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Découverts et concours bancaires	33	18
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	33	18
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	275	275
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 349	5 465
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	700	700
Autres dettes fiscales et sociales		15 000
Dettes fiscales et sociales	700	15 700
TOTAL DETTES	4 358	21 458
TOTAL PASSIF	388 357	424 084

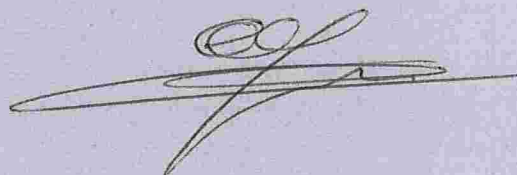
Comptes annuels

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SAS A TRI OHM
8 RUE DES FOUGERES
17100 SAINTES
APE : 6630Z-
Siret : 47875882400021

**COPIE
CERTIFIEE CONFORME**



CABINET BASSANT LANGLET ET ASSOCIÉS

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région de Nouvelle Aquitaine
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale Ouest Atlantique
72 Bis Rue Saint-Palais

17100 SAINTES

Tél. 0546920011

Fax. 0546922185

Email : contact@cabinet-bassant.fr

Comptes annuels

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A TRI OHM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 388 357 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 31 373 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 746			3 746
Immobilisations incorporelles	3 746			3 746
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	340 577			340 577
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	340 577			340 577
ACTIF IMMOBILISE	344 323			344 323

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 746			3 746
Immobilisations incorporelles	3 746			3 746
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	3 746			3 746

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 9 786 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé	9 786	9 786	
Charges constatées d'avance			
Total	9 786	9 786	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	9 150
Total	9 150

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 100,00 € décomposé en 324 titres d'une valeur nominale de 25,00 €.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 358 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	33	33		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 349	3 349		
Dettes fiscales et sociales	700	700		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	275	275		
Produits constatés d'avance				
Total	4 358	4 358		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	275			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 349
Interets courus a payer	33
Total	3 382

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 100,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00
Nombre d'actions ordinaires	324,00	324,00	324,00	324,00	324,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	42 000,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	37 103,85	68 304,74	63 125,51	37 471,40	36 910,17
Impôts sur les bénéfices	5 566,00	6 008,00	5 918,00	5 621,00	5 537,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	31 537,85	62 296,74	57 207,51	31 850,40	31 373,17
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	97,34	192,27	176,57	98,30	96,83
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	97,34	192,27	176,57	98,30	96,83
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés					
Montant des sommes versées					

A TRI OHM

Société par actions simplifiée au capital de 8 100 €
Siège social : 8 rue des Fougères ZI de l'Ormeau de Pied
17100 SAINTES
478 758 824 RCS SAINTES

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2023

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant 31 373,17 € de la manière suivante :

Origine du résultat

- Bénéfice de l'exercice	31 373,17 €
- Prélèvement sur le compte « Autres réserves » (portées de 343 715,80 € à 335 088,97 €)	8 626,83 €
Total	<u>40 000,00 €</u>

Affectation du résultat

- Dividendes	40 000,00 €
--------------	-------------

L'Assemblée Générale constate que le dividende par action est de 123,46 € pour chacune des 324 actions composant le capital social.

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour. Le paiement sera effectué, déduction faite, pour les associés personnes physiques, des prélèvements sociaux (17,20 % du dividende brut) ainsi que du prélèvement forfaitaire non libératoire (12,80 % du dividende brut), pour les associés n'ayant pas remis à la Société une attestation de dispense ou n'étant pas dispensés, et ce conformément à la publication au journal officiel en date du 31 décembre 2017 de la loi de finances pour 2018.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts, au titre de la présente distribution ou de tout autre revenu éligible à la réfaction de 40% et perçu par l'associé personne physique au cours de la même année, si option par ce dernier de l'imposition de ses revenus au barème progressif de l'impôt sur les revenus (conformément à la publication au journal officiel en date du 31 décembre 2017 de la loi de finances pour 2018).

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

AN

	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2021
Montant total des dividendes distribués	50 220 €	50 000 €	50 000 €
Dividendes payés par action	155 €	154,32 €	154,32 €
Dividendes distribués éligibles à l'abattement	50 220 €	50 000 €	50 000 €
Dividendes distribués non éligibles à l'abattement	0 €	0 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme,

Alain MORAND – Président

